



Cheval sur mon terrain sans mon accord

Par **Zalane**, le **03/12/2011** à **17:05**

Bonjour,

J'ai vendu il y a 10 jours une jument à une personne qui souhaite annuler la vente pour diverses raisons que je n'expliquerais pas ici, car ce n'est pas le sujet de ma question.

Nous avons signé un contrat avec une clause de réserve de propriété étant donné que j'ai accepté un paiement échelonné.

Dans cette clause de réserve de propriété est spécifié "[s]dès la prise de possession de l'animal, l'acheteur gardien devra en assumer tous les risques[/s]".

Je reste donc propriétaire afin de m'assurer le paiement, mais l'acheteur à l'animal sous sa responsabilité.

Seulement voilà, en raison de ce litige sur la vente, l'acheteur à décidé de ramener la jument sur mon terrain sans mon consentement. (ce n'est d'ailleurs pas mon terrain, mais un terrain que l'on me prête).

J'ai reçu une lettre avec AR m'annonçant cette nouvelle, après qu'elle ait (l'acheteuse) demandé conseil à la gendarmerie qui lui aurait conseillé de la ramener, sous prétexte que j'en suis encore propriétaire. Sans date de retour, j'ai retrouvé cette jument dans mon pré aujourd'hui, je ne sais même pas depuis combien de temps elle y est.

Mes questions sont donc :

a-t-elle le droit de me ramener cet équidé en utilisant cette clause de propriété ? Le fait qu'il soit spécifié "tous les risques" et pas "tous les frais" sous-entend-il que je dois la nourrir à ma charge ?

Un acheteur peut il dans tous les cas utiliser cette clause dans son propre intérêt ? "je ne veux plus du cheval, comme tu es encore propriétaire, débrouille toi avec jusqu'a la décision de justice"

Que se passe t'il si la jument se blesse, se fait voler, decède, ou crée un accident avec ces faits ?

Si je suis dans mon droit de refuser de la garder, que puis je faire ? Dois je contacter la mairie pour "divagation d'animal" ? Ou l'entreposer en attendant ? Car je n'ai ni le temps, ni les moyen de m'en occuper actuellement.

Merci d'avance pour votre aide, j'ai déjà contacté la gendarmerie qui m'a dit ne rien pouvoir faire. Je contacterai la maison de la justice et du droit lundi, mais si je pouvais avoir des conseils d'ici la...

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **18:52**

Bonjour

Vous pouvez demandez conseil à la SPA qui ne s'occupe pas que des chiens et des chats.